



Fiche pédagogique

Le Brexit et le secteur énergétique

Si le Brexit sépare juridiquement l'Union européenne et le Royaume-Uni, énergétiquement les deux entités restent liées. À quoi ressemble le **futur couple énergétique** britanno-européen ? Quels sont les dossiers qui animent les négociations en cours ?

Le Récap'

Les marchés de l'énergie de l'UE et du Royaume-Uni sont **profondément interdépendants** en raison des interconnexions électriques et gazières qu'ils partagent (cf. figure ci-dessous).

Les dispositions relatives au secteur de l'énergie (15 pages et 33 articles) dans l'accord de commerce et de coopération poursuivent ce partenariat et énoncent les objectifs suivants :

« faciliter le **commerce** et l'**investissement** entre les Parties dans les domaines de l'énergie et des matières premières [et] soutenir la **sécurité** de l'approvisionnement et la **durabilité** environnementale, notamment en contribuant à la lutte contre le changement climatique dans ces domaines ».

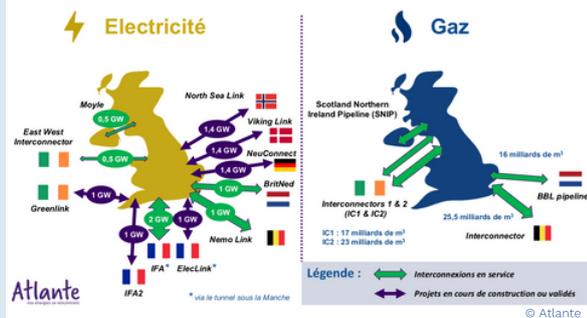
Le Royaume-Uni ne participe plus au **marché intérieur européen de l'énergie**. Le Royaume-Uni quitte le **système d'échange de quotas de l'UE**. Il n'est plus membre de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

- **L'accord prévoit** des garanties sur la **sécurité de l'approvisionnement énergétique**.
- Une **coopération énergétique offshore** en mer du Nord.
- Accord séparé sur les utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire permet le transfert de matières et de technologies nucléaires.



↳ Brexit : ce qui change, ce que prévoit l'accord © Visactu

Le Royaume-Uni interconnecté avec ses voisins européens



Marchés de l'électricité et du gaz

Parmi les dispositions de l'accord de commerce et de coopération figurent la **compétitivité** des marchés de l'électricité et du gaz, l'interdiction des manipulations de marché et des délits d'initiés sur les marchés de gros et la mise en œuvre d'un système d'accès des tiers au transport et aux réseaux de distribution. Le Royaume-Uni et l'UE doivent coopérer pour faciliter le développement et l'**interopérabilité** des infrastructures énergétiques reliant leurs territoires. Des accords de coopération doivent également être établis entre les gestionnaires de réseau de transport respectifs et entre le régulateur britannique **Ofgem** et **ACER**, l'agence de coopération des régulateurs de l'énergie de l'UE.



Climat

Sur la question du climat, une disposition notable de l'accord engage les parties à respecter l'**Accord de Paris**, ce qui atténue les craintes éventuelles concernant le départ du Royaume-Uni du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (**SEQUE-UE**).